



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 7 septembre 2022.

Règlement d'emprunt 22-335 : Décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 124 805 \$

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 8 septembre 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe